



## Modalités louches pour une inscription formation

-----  
Par teri

Bonjour,

Je veux intégrer une formation à distance de correcteur-relecteur, dans le cadre de ma reconversion. Je suis suivi par Pôle Emploi.

Sauf qu'il y a deux choses que je trouve bizarres :

- sur le bulletin d'inscription, il est noté que je suis stagiaire et pas élève. On m'a dit que c'était parce que les "élèves" étaient des adultes et donc à temps partiel sur cette formation, mais c'est une raison bidon : on peut être élève à tout âge et à toute fréquence de cours. Ca m'inquiète, cette mauvaise nomination : ai-je les mêmes Droits qu'un élève si je suis indiqué stagiaire? En plus, un élève paye sa formation tandis qu'un stage pas forcément. Est-ce que je perds des droits ou risque quelque chose avec ce contrat qui n'emploie pas les termes juridiques appropriés?

- La responsable de l'école me demande de lui envoyer la totalité du paiement de la formation sous forme de chèques afin de finaliser l'inscription sauf que moi je veux faire une demande de financement par pôle emploi. Si pôle emploi refuse de me la payer, j'annule tout, parce que j'ai pas les moyens de la payer.

Mais la responsable m'a dit que pour que mon inscription soit prise en compte, et donc que je puisse faire une demande de formation (= c'est le serpent qui se mord la queue), je dois m'engager à payer moi-même au cas où le financement de Pôle Emploi serait refusé. C'est stupide, j'avais pas envie de m'engager à payer quelque chose que je ne peux justement pas payer! En gros elle m'a fait du chantage par téléphone, et je lui ai donc dit que je paierais moi-même si j'avais pas le financement. A ce moment-là ça allait, c'était par téléphone donc je me suis dit que je m'engageais à rien, mais malheureusement je dois maintenant lui envoyer le paiement. Si je le fais pas, je vais perdre ma place.

Le problème c'est qu'aucun document n'atteste du paiement. Rien ne prouve que je lui donne 2000 par chèque. C'est sensé se jouer sur la confiance, mais en vrai, elle pourrait très bien encaisser mes chèques même si je la rappelle en lui disant que j'annule tout. Là je suis bloqué, j'ose pas lui envoyer ce paiement. Je lui ai demandé si c'était possible d'avoir une preuve officielle comme une facture mais elle ne répond pas.

Est-ce qu'elle a le droit de prendre ce paiement comme ça sans preuve?

Est-ce que c'est courant de détenir les chèques en otage comme ça? C'est une école réputée en plus.

Est-ce que j'ai un recours possible? Est-ce que je peux, si je m'y prend bien avant la supposée future date d'encaissement, faire blocage auprès de la banque?

Est-ce que c'est normal qu'une formation demande un engagement de paiement en cas de non-financement alors que justement, sans ce financement, je peux pas me payer la formation?

Sur le bulletin d'inscription, qui est le seul document officiel et dont je ne possède pas de copie signée d'eux, il est noté que les élèves doivent donner seulement un acompte de 30%, et quand je lui ai demandé pourquoi moi je devais donner 100%, elle m'a dit que c'était un acompte pour un profil spécifique, sauf que ce n'est pas du tout marqué sur le bulletin.

Aidez-moi svp! :(

-----  
Par ESP

Bonjour

Sans l'intitulé de cet organisme de formation, (certains sont sérieux, d'autres pas)...Nous manquons de moyen pour vous répondre.

N'envoyez rien et ne faites aucun paiement pour l'instant.

-----  
Par teri

Voici la formation en question : <https://www.emi.coop/formation-a-distance-de-correction/>

C'est donc une formation à distance de correction donnée par l'Ecole des Métiers de l'Information à Paris, pour devenir correcteur-relecteur, avec à la fin une validation d'un bloc de compétence dans le cadre de la certification Secrétaire de rédaction. Bien sûr cette formation n'est pas du tout suffisante pour être secrétaire de rédaction, là c'est seulement la partie correction de textes.